

pe du discours du trône : la mort prématurée du très honorable sir John Thompson. Il arriva au parlement, il y a un peu plus de sept ans, alors que l'on n'avait pas encore fait son éloge et, bientôt, le peuple canadien et les membres de cette Chambre s'aperçurent qu'un homme supérieur était entré dans cette enceinte. Nous nous souvenons tous de l'avancement rapide de sir John Thompson. Degré par degré, il avança jusqu'à ce que, enfin, il eût atteint le noble but de son ambition, en devenant le premier ministre distingué de cette vaste Confédération. Il y a à peine un an, nous voyions ici l'honorable monsieur, possédant, selon toutes les apparences, une santé robuste et nous ne songions guère, alors, que lorsque nous nous assemlerions de nouveau en cette chambre, il ne serait plus au milieu de nous et, aujourd'hui, son absence est d'autant plus pénible et plus vivement sentie. Ai-je besoin de rappeler sa mort tragique, dans le Château historique de Windsor, presque en présence de sa souveraine elle-même? Ai-je besoin de rappeler la fin de sa carrière, non seulement comme homme d'Etat d'une colonie, mais, selon toute probabilité, comme conseiller impérial, charge qu'il aurait occupée quelque jour, s'il eût vécu?

Je n'ai pas l'intention de parler longuement de ses grandes qualités: je laisserai ce soin aux historiens de l'avenir et, quand l'histoire du Canada sera écrite, aucun nom n'aura plus de relief que celui du brillant parlementaire, du grand premier ministre, de l'homme d'Etat patriote, sir John Thompson, dont on pourrait dire avec raison :

"His life was gentle and the elements so mixed in him,
That nature might stand up to all the world and
say: This was a man."

Mais, après avoir fait l'éloge de l'homme disparu, souhaitons la bienvenue à celui qui arrive et, après avoir rendu hommage au mérite de celui qui n'est plus, il est de mon devoir de rendre hommage au mérite de celui qui le remplace. Trois fois, en trois années consécutives, le parti conservateur du Canada a perdu ses chefs honorés et trois fois, durant cette période, l'on a prédit que la chute du parti s'ensuivrait. Mais, M. l'Orateur, je dis ce que, comme à la mort de sir John Macdonald, à la mort de sir John Thompson, les conservateurs ont serré leurs rangs et, sous le commandement de l'homme de talent qui dirige aujourd'hui le parti, la victoire est assurée comme elle l'était dans le passé, lorsqu'un appel sera fait aux électeurs de la Confédération.

Maintenant, M. l'Orateur, je vais parler des questions traitées dans le discours du trône. Il ne semble que juste et raisonnable qu'en commençant, je fasse allusion au paragraphe qui a trait à la législation récemment passée par le parlement impérial, relativement aux provinces australasiennes, lorsqu'on se rappelle que le très honorable premier ministre du jour a grandement contribué à mener à bonne fin le projet de conférence intercoloniale, ce dont nous avons tous été les heureux témoins, l'année dernière. En vertu de la constitution de l'Australasie, en l'année 1873, il fut accordé une charte donnant à ces colonies un gouvernement autonome, mais, pour des raisons qu'elles connaissent mieux que nous, des restrictions et des clauses conditionnelles furent insérées relativement au commerce, lesquelles ont eu le résultat de restreindre le trafic entre les colonies australasiennes elles-mêmes. Cela a été, M. l'Orateur, pour la population de ces provinces, un

inconvenient sérieux et la cessation de cet état de choses, on la doit à la conférence intercoloniale tenue ici, l'année dernière, conférence qui avait un caractère vraiment représentatif, non seulement au point de vue colonial, mais aussi en ce qu'elle était honorée de la présence d'un conseiller impérial, le comte de Jersey: ce qui prouve l'intérêt que la mère-patrie prend et que, nous l'espérons, elle prendra toujours à la prospérité de ses colonies. En cette occasion, des résolutions furent passées, demandant au gouvernement impérial de vouloir bien, dans sa sagesse, adopter une législation qui donnerait à ces colonies australasiennes les droits et les privilèges dont jouit le peuple du Canada en ce qui concerne les traités de commerce. Et j'ai vu avec plaisir que le discours du trône annonçait qu'une semblable législation avait été adoptée et nous espérons que, par cette législation, l'on pourra établir entre la Confédération et l'Australasie, des relations commerciales qui seront avantageuses à l'une et à l'autre et qui tendront à unir plus étroitement ces colonies du grand empire dont nous sommes heureux d'être une partie intégrante.

Dans le discours du trône, l'on fait une allusion des plus heureuses à Son Excellence le gouverneur général. En succédant aux hommes distingués que nous avions eus ici, Son Excellence n'avait pas une tâche facile à remplir; mais, M. l'Orateur, je crois que depuis qu'il est au Canada, le gouverneur, en montrant, pour toutes les questions touchant au bien-être de la société, un intérêt profond et constant, a porté le peuple à le chérir, lui et son excellente compagnie, qui a secondé habilement tous ses efforts. Et quand le temps viendra, pour Son Excellence, d'abandonner ses fonctions actuelles pour aller exercer les hautes fonctions dont il sera chargé, nous en avons la confiance, par le gouvernement impérial, je crois que, comme ses prédécesseurs, il aidera cordialement, dans la mère-patrie, à favoriser la prospérité matérielle de cette colonie.

Et maintenant, M. l'Orateur, j'attaquerai une matière ne concernant pas le commerce, mais comportant une de ces malheureuses questions, qui, malheureusement pour la population du Canada, semblent ne pouvoir jamais être résolues. Lorsque l'union des différents provinces a été un fait accompli, nous croyions, au Canada, que tous les différends relatifs aux questions de race et de religion cessaient pour toujours. Nous croyions que ces différends seraient réglés; nous croyions qu'ils seraient ensevelis dans l'oubli pour ne plus reparaitre. Mais, malheureusement, il y a eu, de temps à autre, sur ces questions, des divergences d'opinion, et, depuis les quelques années dernières, ce que l'on appelle aujourd'hui la question des écoles du Manitoba est soumis au peuple de la Confédération et, aujourd'hui, plus particulièrement, elle est soumise au peuple de la province du Manitoba pour adjudication.

En 1870, à la suite de négociations, le Manitoba fut admis dans la Confédération. Avant cette époque, il n'y avait, dans cette région, aucune forme arrêtée de gouvernement, aucune institution ayant le caractère d'un gouvernement provincial autonome et, partant, il y avait un système d'écoles libres pour toutes les sectes et ne devant de reconnaissance à aucun gouvernement pour contributions ou aide. Les catholiques romains, les épiscopaliens, et les presbytériens avaient chacun leurs propres écoles; et, ainsi, quand la province du Manitoba fut admise dans la Confédération, et eut incorporé